

ORDRE DU JOUR - REUNION DU BUREAU

08/09/2026

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 23 juillet 2026
3. Avenant au lot N°8.3 « Carrelage-Faïence » du marché N°2025-12
4. Avenant au lot N°11 « Electricité » du marché N°2025-03
5. Avenant au lot N°4 « Etanchéité – Zinguerie » du marché N°2025-03
6. Avenant au lot N°1 « Terrassement VRD » du marché N°2025-03
7. Avenant au lot N°9 « Sanitaire » du marché N°2025-03
8. Convention avec EcoDDS pour la filière ABJ (Outillage du Peintre)
9. Modification du tableau des effectifs
10. Autorisation d'ester en justice pour tout litige lié aux élections professionnelles
11. Exonération de la TEOM pour l'année 2027 – Instruction transitoire N°1
12. Horaires des déchèteries
13. Divers

**SYNDICAT MIXTE
POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT
DES ORDURES MENAGERES DE
MOLSHEIM & ENVIRONS
"SMICTOMME"**

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU

**Séance du 8 septembre 2026
N°B082-09-2026**

L'an deux mille vingt-six, le mardi 8 septembre à 8 heures et 30 minutes, le Bureau, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de M. Jean-Philippe HARTMANN, Président.
La convocation du Bureau a été faite le 2 septembre 2026.

Membres en Exercice : 7	<u>Membres présents :</u> M. Jean-Philippe HARTMANN, Président MM Jean BIEHLER, Christophe BRUNISSEN, Alexandre GONÇALVES, Maurice GUIDAT, Alain HUBER, Mario TROESTLER, Vice-Présidents
Membres présents : 7	<u>Membre absent excusé :</u> Néant
Membres présents ou représentés : 7	<u>Secrétaire de séance :</u> M ^{me} Laetitia BECK, Directrice Générale des Services

OBJET : DESIGNATION DE LA SECRETAIRE DE SEANCE

LE BUREAU,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L2121-23, L2541-6 et L2541-7 ;

CONSIDERANT que par combinaison des articles L2541-6 et L2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le/la secrétaire de séance peut être un/une agent(e) ;

DESIGNE

M^{me} Laetitia BECK, Directrice Générale des Services, en qualité de secrétaire de la présente séance.

vote à main levée :	pour	:	7
	contre	:	0
	abstention	:	0

Pour extrait conforme
Fait à Molsheim, le 16 septembre 2026

La secrétaire de séance,

original signé

Laetitia BECK

Le Président,

original signé

Jean-Philippe HARTMANN

Certifiée exécutoire compte-tenu de sa publication le 16 septembre 2026 sous format électronique à l'adresse suivante :
www.select-om.com

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**SYNDICAT MIXTE
POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT
DES ORDURES MENAGERES DE
MOLSHEIM & ENVIRONS
"SMICTOMME"**

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU

**Séance du 8 septembre 2026
N°B083-09-2026**

L'an deux mille vingt-six, le mardi 8 septembre à 8 heures et 30 minutes, le Bureau, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de M. Jean-Philippe HARTMANN, Président.
La convocation du Bureau a été faite le 2 septembre 2026.

Membres en Exercice : 7	<u>Membres présents :</u> M. Jean-Philippe HARTMANN, Président MM Jean BIEHLER, Christophe BRUNISSEN, Alexandre GONÇALVES, Maurice GUIDAT, Alain HUBER, Mario TROESTLER, Vice-Présidents
Membres présents : 7	<u>Membre absent excusé :</u> Néant
Membres présents ou représentés : 7	<u>Secrétaire de séance :</u> M ^{me} Laetitia BECK, Directrice Générale des Services

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 JUILLET 2026

LE BUREAU,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-1, L 5211-10, L 2121-23 et L 2121-9 ;

VU les délibérations N°019-03-2026 et N°020-03-2026 du Comité Directeur en sa séance du 20 mai 2026 statuant sur les délégations permanentes au Président et au Bureau ;

APPROUVE

sans observation le procès-verbal des délibérations du Bureau en sa séance du 23 juillet 2026.

ET PROCEDE

à la signature du registre des délibérations.

vote à main levée :	pour	:	7
	contre	:	0
	abstention	:	0

Pour extrait conforme
Fait à Molsheim, le 16 septembre 2026

La secrétaire de séance,

original signé

Laetitia BECK

Le Président,

original signé

Jean-Philippe HARTMANN

Certifiée exécutoire compte-tenu de sa publication le 16 septembre 2026 2026 sous format électronique à l'adresse suivante :
www.select-om.com

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**SYNDICAT MIXTE
POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT
DES ORDURES MENAGERES DE
MOLSHEIM & ENVIRONS
"SMICTOMME"**

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU

**Séance du 8 septembre 2026
N°B084-09-2026**

L'an deux mille vingt-six, le mardi 8 septembre à 8 heures et 30 minutes, le Bureau, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de M. Jean-Philippe HARTMANN, Président.
La convocation du Bureau a été faite le 2 septembre 2026.

Membres en Exercice : 7	<u>Membres présents :</u> M. Jean-Philippe HARTMANN, Président MM Jean BIEHLER, Christophe BRUNISSEN, Alexandre GONÇALVES, Maurice GUIDAT, Alain HUBER, Mario TROESTLER, Vice-Présidents
Membres présents : 7	<u>Membre absent excusé :</u> Néant
Membres présents ou représentés : 7	<u>Secrétaire de séance :</u> M ^{me} Laetitia BECK, Directrice Générale des Services

**OBJET : MARCHE N°2025-12 RELATIF A LA CONSTRUCTION D'UNE DECHETERIE A
WISCHES : AVENANT N°1 AU LOT N°8.3 CARRELAGE- FAÏENCE**

LE BUREAU,

- VU** le Code de la commande publique ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-21-1, L 2131-2, R 2131-5 et L 5210-1 et suivants ;
- VU** les délibérations N°019-03-2026 et N°020-03-2026 du Comité Directeur en sa séance du 20 mai 2026 statuant sur les délégations permanentes au Président et au Bureau ;
- VU** la délibération du Bureau N°B068-10-2025 en sa séance du 30 septembre 2025 portant attribution du lot N°8.3 Carrelage-Faïence à la société DIPOL SAS ;

CONSIDERANT que l'avancée des travaux fait apparaître la nécessité d'apporter des modifications au cahier des charges initial ;

1° APPROUVE

la conclusion de l'avenant N°1 au lot N°8.3 du marché 2025-12 intégrant la modification suivante :

- mise en place d'un tapis d'entrée supplémentaire, pour un montant total de + 570,00 € TTC.

2° AUTORISE

Monsieur le Président à signer les pièces contractuelles correspondantes.

vote à main levée :

pour	:	7
contre	:	0
abstention	:	0

Pour extrait conforme
Fait à Molsheim, le 16 septembre 2026

La secrétaire de séance,

original signé

Laetitia BECK

Le Président,

original signé

Jean-Philippe HARTMANN

Certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission à Monsieur le Préfet le 16 septembre 2026 et de sa publication le même jour sous format électronique à l'adresse suivante : www.select-om.com
La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**SYNDICAT MIXTE
POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT
DES ORDURES MENAGERES DE
MOLSHEIM & ENVIRONS
"SMICTOMME"**

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU

**Séance du 8 septembre 2026
N°B085-09-2026**

L'an deux mille vingt-six, le mardi 8 septembre à 8 heures et 30 minutes, le Bureau, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de M. Jean-Philippe HARTMANN, Président.
La convocation du Bureau a été faite le 2 septembre 2026.

Membres en Exercice : 7	<u>Membres présents :</u> M. Jean-Philippe HARTMANN, Président MM Jean BIEHLER, Christophe BRUNISSEN, Alexandre GONÇALVES, Maurice GUIDAT, Alain HUBER, Mario TROESTLER, Vice-Présidents
Membres présents : 7	<u>Membre absent excusé :</u> Néant
Membres présents ou représentés : 7	<u>Secrétaire de séance :</u> M ^{me} Laetitia BECK, Directrice Générale des Services

**OBJET : MARCHE N°2025-03 RELATIF A LA CONSTRUCTION D'UNE DECHETERIE A
WISCHES : AVENANT N°2 AU LOT N°11 ELECTRICITE**

LE BUREAU,

- VU** le Code de la commande publique ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-21-1, L 2131-2, R 2131-5 et L 5210-1 et suivants ;
- VU** les délibérations N°019-03-2026 et N°020-03-2026 du Comité Directeur en sa séance du 20 mai 2026 statuant sur les délégations permanentes au Président et au Bureau ;
- VU** la délibération du Bureau N°B033-05-2025 en sa séance du 29 avril 2025 portant attribution du lot N°11 Electricité CFO/CFA à la société NUMERILEC SASU ;

CONSIDERANT que l'avancée des travaux fait apparaître la nécessité d'apporter des modifications au cahier des charges initial ;

1° APPROUVE

la conclusion de l'avenant N°2 au lot N°11 du marché 2025-03 intégrant les modifications suivantes :

- la non fourniture de la baie VDI,
- la suppression de 4 luminaires ATEX,
- la balance du marché en date du 24/08/2026,

pour une moins-value totale de 1 931,36 € TTC.

2° AUTORISE

Monsieur le Président à signer les pièces contractuelles correspondantes.

vote à main levée :	pour	:	7
	contre	:	0
	abstention	:	0

Pour extrait conforme

Fait à Molsheim, le 16 septembre 2026

La secrétaire de séance,

original signé

Laetitia BECK

Le Président,

original signé

Jean-Philippe HARTMANN

Certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission à Monsieur le Préfet le 16 septembre 2026 et de sa publication le même jour sous format électronique à l'adresse suivante : www.select-om.com

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**SYNDICAT MIXTE
POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT
DES ORDURES MENAGERES DE
MOLSHEIM & ENVIRONS
"SMICTOMME"**

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU

**Séance du 8 septembre 2026
N°B086-09-2026**

L'an deux mille vingt-six, le mardi 8 septembre à 8 heures et 30 minutes, le Bureau, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de M. Jean-Philippe HARTMANN, Président.
La convocation du Bureau a été faite le 2 septembre 2026.

Membres en Exercice : 7	<u>Membres présents :</u> M. Jean-Philippe HARTMANN, Président MM Jean BIEHLER, Christophe BRUNISSEN, Alexandre GONÇALVES, Maurice GUIDAT, Alain HUBER, Mario TROESTLER, Vice-Présidents
Membres présents : 7	<u>Membre absent excusé :</u> Néant
Membres présents ou représentés : 7	<u>Secrétaire de séance :</u> M ^{me} Laetitia BECK, Directrice Générale des Services

**OBJET : MARCHE N°2025-03 RELATIF A LA CONSTRUCTION D'UNE DECHETERIE A
WISCHES : AVENANT N°2 AU LOT N°4 ETANCHEITE - ZINGUERIE**

LE BUREAU,

- VU** le Code de la commande publique ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-21-1, L 2131-2, R 2131-5 et L 5210-1 et suivants ;
- VU** les délibérations N°019-03-2026 et N°020-03-2026 du Comité Directeur en sa séance du 20 mai 2026 statuant sur les délégations permanentes au Président et au Bureau ;
- VU** la délibération du Bureau N°B033-05-2025 en sa séance du 29 avril 2025 portant attribution du lot N°4 Etanchéité-Zinguerie à la société SOPREMA ENTREPRISES SAS ;

CONSIDERANT que l'avancée des travaux fait apparaître la nécessité d'apporter des modifications au cahier des charges initial ;

1° APPROUVE

la conclusion de l'avenant N°2 au lot N°4 du marché 2025-03 intégrant les modifications suivantes :

- la suppression des couvertines,
- la réalisation de relevés en résine sur la partie supérieure de l'acrotère,
- l'habillage en étanchéité des crosses costières en toiture,

pour une moins-value totale de – 1 571,08 € TTC.

2° AUTORISE

Monsieur le Président à signer les pièces contractuelles correspondantes.

vote à main levée :	pour	:	7
	contre	:	0
	abstention	:	0

Pour extrait conforme

Fait à Molsheim, le 16 septembre 2026

La secrétaire de séance,

original signé

Laetitia BECK

Le Président,

original signé

Jean-Philippe HARTMANN

Certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission à Monsieur le Préfet le 16 septembre 2026 et de sa publication le même jour sous format électronique à l'adresse suivante : www.select-om.com

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**SYNDICAT MIXTE
POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT
DES ORDURES MENAGERES DE
MOLSHEIM & ENVIRONS
"SMICTOMME"**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Séance du 8 septembre 2026
N°B087-09-2026**

L'an deux mille vingt-six, le mardi 8 septembre à 8 heures et 30 minutes, le Bureau, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de M. Jean-Philippe HARTMANN, Président.
La convocation du Bureau a été faite le 2 septembre 2026.

Membres en Exercice : 7	<u>Membres présents :</u> M. Jean-Philippe HARTMANN, Président MM Jean BIEHLER, Christophe BRUNISSEN, Alexandre GONÇALVES, Maurice GUIDAT, Alain HUBER, Mario TROESTLER, Vice-Présidents
Membres présents : 7	<u>Membre absent excusé :</u> Néant
Membres présents ou représentés : 7	<u>Secrétaire de séance :</u> M ^{me} Laetitia BECK, Directrice Générale des Services

OBJET : MARCHE N°2025-03 RELATIF A LA CONSTRUCTION D'UNE DECHETERIE A WISCHES : AVENANT N°6 AU LOT N°1 TERRASSEMENT – VRD

LE BUREAU,

- VU** le Code de la commande publique ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-21-1, L 2131-2, R 2131-5 et L 5210-1 et suivants ;
- VU** les délibérations N°019-03-2026 et N°020-03-2026 du Comité Directeur en sa séance du 20 mai 2026 statuant sur les délégations permanentes au Président et au Bureau ;
- VU** la délibération du Bureau N°B033-05-2025 en sa séance du 29 avril 2025 portant attribution du lot N°1-Terrassement - VRD du marché N°2025-03 à la société EIFFAGE ROUTE NORD EST ;

CONSIDERANT que l'avancée des travaux fait apparaître la nécessité d'apporter des modifications au cahier des charges initial ;

1° APPROUVE

la conclusion d'un avenant N°6 au lot N°1 du marché 2025-03 intégrant les modifications suivantes :

- la suppression d'un massif béton support de lecteurs de badges,
- la suppression de deux massifs béton support de barrières levantes,

un montant total de - 678,00 € TTC.

2° AUTORISE

Monsieur le Président à signer les pièces contractuelles correspondantes.

vote à main levée :	pour	:	7
	contre	:	0
	abstention	:	0

Pour extrait conforme
Fait à Molsheim, le 16 septembre 2026

La secrétaire de séance,

original signé

Laetitia BECK

Le Président,

original signé

Jean-Philippe HARTMANN

Certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission à Monsieur le Préfet le 16 septembre 2026 et de sa publication le même jour sous format électronique à l'adresse suivante : www.select-om.com
La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**SYNDICAT MIXTE
POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT
DES ORDURES MENAGERES DE
MOLSHEIM & ENVIRONS
"SMICTOMME"**

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU

**Séance du 8 septembre 2026
N°B088-09-2026**

L'an deux mille vingt-six, le mardi 8 septembre à 8 heures et 30 minutes, le Bureau, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de M. Jean-Philippe HARTMANN, Président.
La convocation du Bureau a été faite le 2 septembre 2026.

Membres en Exercice : 7	<u>Membres présents :</u> M. Jean-Philippe HARTMANN, Président MM Jean BIEHLER, Christophe BRUNISSEN, Alexandre GONÇALVES, Maurice GUIDAT, Alain HUBER, Mario TROESTLER, Vice-Présidents
Membres présents : 7	<u>Membre absent excusé :</u> Néant
Membres présents ou représentés : 7	<u>Secrétaire de séance :</u> M ^{me} Laetitia BECK, Directrice Générale des Services

**OBJET : MARCHE N°2025-03 RELATIF A LA CONSTRUCTION D'UNE DECHETERIE A
WISCHES : AVENANT N°2 AU LOT N°9 SANITAIRE**

LE BUREAU,

- VU** le Code de la commande publique ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-21-1, L 2131-2, R 2131-5 et L 5210-1 et suivants ;
- VU** les délibérations N°019-03-2026 et N°020-03-2026 du Comité Directeur en sa séance du 20 mai 2026 statuant sur les délégations permanentes au Président et au Bureau ;
- VU** la délibération du Bureau N°B033-05-2025 en sa séance du 29 avril 2025 portant attribution du lot N°9 Sanitaire à la société ECS LAMBERT ;

CONSIDERANT que l'avancée des travaux fait apparaître la nécessité d'apporter des modifications au cahier des charges initial ;

1° APPROUVE

la conclusion de l'avenant N°2 au lot N°9 du marché 2025-03 intégrant la modification suivante :

- la non fourniture et la non-pose d'un miroir,
pour un montant total de -108,00 € TTC.

2° AUTORISE

Monsieur le Président à signer les pièces contractuelles correspondantes.

vote à main levée :

pour	:	7
contre	:	0
abstention	:	0

Pour extrait conforme
Fait à Molsheim, le 16 septembre 2026

La secrétaire de séance,

original signé

Laetitia BECK

Le Président,

original signé

Jean-Philippe HARTMANN

Certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission à Monsieur le Préfet le 16 septembre 2026 et de sa publication le même jour sous format électronique à l'adresse suivante : www.select-om.com
La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**SYNDICAT MIXTE
POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT
DES ORDURES MENAGERES DE
MOLSHEIM & ENVIRONS
"SMICTOMME"**

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU

**Séance du 8 septembre 2026
N°B089-09-2026**

L'an deux mille vingt-six, le mardi 8 septembre à 8 heures et 30 minutes, le Bureau, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de M. Jean-Philippe HARTMANN, Président.
La convocation du Bureau a été faite le 2 septembre 2026.

Membres en Exercice : 7	<u>Membres présents :</u> M. Jean-Philippe HARTMANN, Président MM Jean BIEHLER, Christophe BRUNISSEN, Alexandre GONÇALVES, Maurice GUIDAT, Alain HUBER, Mario TROESTLER, Vice-Présidents
Membres présents : 7	<u>Membre absent excusé :</u> Néant
Membres présents ou représentés : 7	<u>Secrétaire de séance :</u> M ^{me} Laetitia BECK, Directrice Générale des Services

**OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ECO-ORGANISME ECODDS
POUR LA FILLIERE ABJ-OUTILLAGE DU PEINTRE**

LE BUREAU,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** l'arrêté du 14 décembre 2021, portant modification de l'arrêté du 27 octobre 2021, relatif aux cahiers des charges des éco-organismes et des systèmes individuels de la filière à responsabilité élargie du producteur des articles de bricolage et de jardin ;
- VU** les arrêtés ministériels, du 24 février 2022 et du 21 avril 2022, portant agrément des éco-organismes de la filière à responsabilité élargie du producteur des articles de bricolage et de jardin ;
- VU** les délibérations N°019-03-2026 et N°020-03-2026 du Comité Directeur en sa séance du 20 mai 2026 statuant sur les délégations permanentes au Président et au Bureau ;

CONSIDERANT la nécessité d'améliorer le tri et la valorisation des déchets apportés en déchetterie, et de développer des filières dédiées permettant une prise en charge conforme et optimisée ;

CONSIDERANT la possibilité de déployer, en déchetterie, la filière ABJ « Outillages du peintre » via la signature d'une convention avec l'éco-organisme EcoDDS, précisant notamment les modalités de collecte, d'enlèvement, de consignes de tri, de traçabilité et, le cas échéant, de prise en charge financière ;

CONSIDERANT l'intérêt de ce dispositif pour renforcer la performance de tri, sécuriser la gestion de ces déchets et contribuer aux objectifs de prévention et de valorisation ;

1° PREND ACTE

de l'intérêt de mettre en place la filière REP ABJ -Outillage du peintre.

2° APPROUVE

les termes de la convention à intervenir relative à l'organisation de la collecte et de l'enlèvement des déchets relevant de la filière ABJ « Outillages du peintre ».

3° AUTORISE

Monsieur le Président à signer ladite convention avec EcoDDS, ainsi que tout avenant et tout document nécessaire à sa bonne exécution.

vote à main levée :	pour	:	7
	contre	:	0
	abstention	:	0

Pour extrait conforme
Fait à Molsheim, le 16 septembre 2026

La secrétaire de séance,

original signé

Laetitia BECK

Le Président,

original signé

Jean-Philippe HARTMANN

Certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission à Monsieur le Préfet le 16 septembre 2026 et de sa publication le même jour sous format électronique à l'adresse suivante : www.select-om.com
La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**SYNDICAT MIXTE
POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT
DES ORDURES MENAGERES DE
MOLSHEIM & ENVIRONS
"SMICTOMME"**

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU

**Séance du 8 septembre 2026
N°B090-09-2026**

L'an deux mille vingt-six, le mardi 8 septembre à 8 heures et 30 minutes, le Bureau, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de M. Jean-Philippe HARTMANN, Président.
La convocation du Bureau a été faite le 2 septembre 2026.

Membres en Exercice : 7	<u>Membres présents :</u> M. Jean-Philippe HARTMANN, Président MM Jean BIEHLER, Christophe BRUNISSEN, Alexandre GONÇALVES, Maurice GUIDAT, Alain HUBER, Mario TROESTLER, Vice-Présidents
Membres présents : 7	<u>Membre absent excusé :</u> Néant
Membres présents ou représentés : 7	<u>Secrétaire de séance :</u> M ^{me} Laetitia BECK, Directrice Générale des Services

**OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – CREATIONS,
SUPPRESSIONS, TRANSFORMATIONS ET RECONDUCTIONS DES EMPLOIS
PERMANENTS ET NON PERMANENTS A COMPTER DU 1^{er} OCTOBRE 2026**

LE BUREAU,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-1 et suivants ;
- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
- VU** l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 4 février 2010 ;
- VU** les délibérations N°019-03-2026 et N°020-03-2026 du Comité Directeur en sa séance du 20 mai 2026 statuant sur les délégations permanentes au Président et au Bureau ;

1°APPROUVE

- la transformation d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet pour une quotité de 50% en adjoint technique territorial à temps complet au 1^{er} octobre 2026, suite à une radiation des cadres pour départ en retraite.

- la prolongation pour une durée supplémentaire de 6 mois, de l'emploi non permanent créé au sein du service de gestion des ressources humaines par la délibération N°B072-10-2025 du Bureau en sa séance du 30 septembre 2025.

2° ADOPTE

le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessous à compter du 1^{er} octobre 2026 :

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	POSTES OUVERTS
PERMANENTS		
EMPLOIS FONCTIONNELS		
Directeur Général des Services	A	1
FILIERE ADMINISTRATIVE		
Attaché hors classe	A	1
Attaché principal	A	1
Attaché	A	2
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	3
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	2
Rédacteur	B	4
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	C	0
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	C	3
Adjoint Administratif territorial	C	5
TOTAL 1		21
FILIERE TECHNIQUE		
Ingénieur territorial	A	1
Technicien Principal 1 ^{ère} classe	B	1
Technicien Principal 2 ^{ème} classe	B	0
Technicien	B	2
Agent de maîtrise principal	C	0
Agent de maîtrise	C	0
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	C	9
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	C	14
Adjoint Technique Territorial	C	47
TOTAL 2		74
TOTAL 1+2		95

	CATEGORIES	SECTEUR	REMUNERATION	CONTRAT
NON PERMANENTS				
SAISONNIERS (60 mois)	C	Technique	1 ^{er} échelon d'adjoint technique territorial	L. 332-13
SAISONNIERS (4 mois)	C	Administratif	1 ^{er} échelon d'adjoint administratif territorial	L. 332-13
3 POSTES DE VACATAIRES EFFECTUANT LES MISSIONS DE GARDIEN DE DECHETERIE	C	Technique	15 € brut/heure	
CHARGE(E) DE PROJETS DEPLOIEMENT DU NOUVEAU SCHEMA DE COLLECTE Du 1 ^{er} août 2025 au 31 janvier 2027	B	Technique	Selon grille indiciaire Technicien territorial	
RESPONSABLE LOGISTIQUE Du 1 ^{er} janvier au 31 mars 2026 14/35 ^{ème} Du 1 ^{er} avril au 31 octobre 2026 21/35 ^{ème} 1 ^{er} novembre au 31 décembre 2026 14/35 ^{ème}	C	Technique	Selon grille indiciaire Agent de maîtrise	
CHARGE(E) DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES Du 1 ^{er} octobre 2025 au 31 mars 2027	B	Administratif	Selon grille indiciaire Rédacteur territorial	
AGENT D'ACCUEIL Du 4 mai 2025 au 3 novembre 2026	C	Administratif	Selon grille indiciaire C1	

2° AUTORISE

d'une manière générale Monsieur le Président à recruter des agents non-titulaires afin de pourvoir à la vacance des emplois de droit public si ceux-ci ne peuvent être immédiatement pourvus par un fonctionnaire dans les conditions statutaires prévues par le Code Général de la Fonction Publique, en précisant que la rémunération des affectataires ne pourra être inférieure à la rémunération indiciaire minimale du grade dans lequel il sera nommé, ni excéder l'indice terminal de la grille indiciaire de ce même grade, la détermination de la rémunération appartenant par conséquent à l'autorité territoriale selon les principes régissant la matière.

vote à main levée :

pour	:	7
contre	:	0
abstention	:	0

Pour extrait conforme
Fait à Molsheim, le 17 septembre 2026

La secrétaire de séance,

original signé

Laetitia BECK

Le Président,

original signé

Jean-Philippe HARTMANN

Certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission à Monsieur le Préfet le 17 septembre 2026 et de sa publication le même jour sous format électronique à l'adresse suivante : www.select-om.com
La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**SYNDICAT MIXTE
POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT
DES ORDURES MENAGERES DE
MOLSHEIM & ENVIRONS
"SMICTOMME"**

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU

**Séance du 8 septembre 2026
N°B091-09-2026**

L'an deux mille vingt-six, le mardi 8 septembre à 8 heures et 30 minutes, le Bureau, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de M. Jean-Philippe HARTMANN, Président.
La convocation du Bureau a été faite le 2 septembre 2026.

Membres en Exercice : 7	<u>Membres présents :</u> M. Jean-Philippe HARTMANN, Président MM Jean BIEHLER, Christophe BRUNISSEN, Alexandre GONÇALVES, Maurice GUIDAT, Alain HUBER, Mario TROESTLER, Vice-Présidents
Membres présents : 7	<u>Membre absent excusé :</u> Néant
Membres présents ou représentés : 7	<u>Secrétaire de séance :</u> M ^{me} Laetitia BECK, Directrice Générale des Services

OBJET : INSTRUCTION TRANSITOIRE N°1 RELATIVE AUX EXONERATIONS FACULTATIVES DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES POUR L'EXERCICE 2027 AU TITRE DES LOCAUX PROFESSIONNELS A USAGE INDUSTRIEL OU COMMERCIAL ET DES LOCAUX ASSUJETTIS A LA REDEVANCE SPECIALE D'ELIMINATION DES DECHETS ASSIMILES AUX DECHETS MENAGERS

LE BUREAU,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-10 et L 2333-78 ;
- VU** le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1379 II, 1521, et 1639 A *bis* ;
- VU** le Code de l'environnement et notamment ses articles L 541-2 et L 541-22 ;
- VU** la délibération N°004-01-2026 du Comité Directeur en sa séance du 11 février 2026 portant reconduction du principe des exonérations relatives à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'exercice 2027 selon les cas d'ouverture fixés à l'article 1521-III du Code Général des Impôts ;
- VU** les délibérations N°019-03-2026 et N°020-03-2026 du Comité Directeur en sa séance du 20 mai 2026 statuant sur les délégations permanentes au Président et au Bureau ;

CONSIDERANT que l'organe délibérant avait déterminé en ce sens les conditions générales de recevabilité sur la base de l'état provisoire résultant des informations transitoires, en déléguant expressément au BUREAU le pouvoir d'adapter concrètement et au cas par cas ce dispositif au respect des règles fixées et en fonction d'une part des vérifications effectuées a posteriori au titre des demandes de renouvellement et, d'autre part, des nouvelles requêtes déposées avant le 1^{er} octobre 2026 conformément à l'article 1639 A bis II du Code Général des Impôts ;

CONSIDERANT l'ensemble des dossiers présentés à l'instruction du 8 septembre 2026 ;

1° ARRETE

Suite à la première instruction transitoire en date du 8 septembre 2026, la liste des locaux professionnels à usage industriel ou commercial bénéficiaires d'une mesure d'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) au titre de l'exercice 2027 et en application des articles 1521-III 1 et 2 bis du Code Général des Impôts, intégrant également, conformément à l'article L 2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales, les locaux dont disposent les redevables de la Redevance Spéciale d'élimination des déchets assimilés, selon l'état exhaustif suivant :

Nom du propriétaire des locaux à exonérer	Adresse du propriétaire	Code postal	Commune du propriétaire	Exploitant	Adresse du lieu d'imposition	Code postal	Commune du lieu d'imposition	code commune	N° invariant	Décision finale pour l'année 2027	Motif du refus
VELUM IMMO SARL	2 rue de Maréchal Leclerc	67870	GRIESHEIM PRES MOLSHEIM	AZURIA	route de Molsheim	67870	BISCHOFFSHEIM	45	665525	Exonération refusée	Dossier non retourné
VELUM IMMO SARL	2 rue de Maréchal Leclerc	67870	GRIESHEIM PRES MOLSHEIM	VELUM SAS	9001 route de Molsheim	67870	BISCHOFFSHEIM	45	0443607 / 443609	Exonération refusée	Dossier non retourné
AMANN Olivier	9A rue de la Fontaine	67530	BOERSCH	Amann Couverture	9 rue de la Fontaine	67530	BOERSCH	52	699953	Exonération refusée	Dossier non retourné
GOERGLER Alice	5 rue Lerchenberg	67530	OTTROTT	local vacant	23 rue du Mont Sainte Odile	67530	BOERSCH	52	0013836 U	Exonération refusée	Dossier non retourné
SCI HARMONY	4 route de Grendelbruch	67530	BOERSCH	Hôtel des Vosges	4 route de Grendelbruch	67530	BOERSCH	52	243159 / 243160 / 483333	Exonération refusée	Dossier non retourné
ILLER Jean	174 rue d'Altorf	67120	DACHSTEIN	Local vacant	60 rue principale	67120	DACHSTEIN	80	800024346	Exonération refusée	Dossier non retourné
SCI LA CHAPELLE par Mme GILLMAN Françoise	2 Rue de la Chapelle	67120	DACHSTEIN	SARL GILLMANN	7 Rue des Vanneaux	67120	DACHSTEIN	80	800439999	Exonération refusée	Dossier non retourné
CHRIST André	1 Rue du Gaentzig	67120	DORLISHEIM	ALDI	1 Rue du Gaentzig	67120	DORLISHEIM	101	0461323 S / 0461121 X / 0223885 X	Exonération refusée	Dossier non retourné
CHRIST André	1 Rue du Gaentzig	67120	DORLISHEIM	ASIA PC	1 Rue du Gaentzig	67120	DORLISHEIM	101	0461322 W	Exonération refusée	Dossier non retourné
ERCOLANO Aldo	9 Rue des Faisans	67560	ROSHEIM	local vacant	49 Grand rue	67120	DORLISHEIM	101	0032141 B	Exonération refusée	Dossier non retourné
IMOCOM PARK	36 rue tronchet	75009	PARIS	GENERALE D'OPTIQUE	5003 Zone de Loisirs le Trèfle	67120	DORLISHEIM	101	0624637 B	Exonération refusée	Dossier non retourné
JOST Michel	21 rue d'Altorf	67120	DORLISHEIM	Boulangerie Pâtisserie JOST MAURER EURL	70 Grand rue	67120	DORLISHEIM	101	0223884 B	Exonération refusée	Dossier non retourné
AROUSSA Farid	16 rue des peupliers	67120	DUTTLENHEIM	Peinture C.I.T.	16 rue des peupliers	67120	DUTTLENHEIM	112	455903	Exonération refusée	Dossier non retourné

Nom du propriétaire des locaux à exonérer	Adresse du propriétaire	Code postal	Commune du propriétaire	Exploitant	Adresse du lieu d'imposition	Code postal	Commune du lieu d'imposition	code commune	N° invariant	Décision finale pour l'année 2027	Motif du refus
SCI GUTENBERG	11 rue Henri Meck	67120	DUTTLENHEIM	FROID GILBERT	13 rue Gutenberg	67120	DUTTLENHEIM	112	464229	Exonération refusée	Dossier non retourné
SCI VERONI	15 rue Cerf Berr	67200	STRASBOURG	Rema Tip Top Nord Alsace	20 rue Ampère	67120	DUTTLENHEIM	112	120244166	Exonération refusée	Dossier non retourné
KOVACIC IMMO - E par M. KOVACIC Joffrey	47 rue de la Gare	67120	ERNOLSHEIM SUR BRUCHE	KOVACIC HABITAT	47 Rue de la Gare	67120	ERNOLSHEIM SUR BRUCHE	128	0464747 K / 0464748 F / 0464749 B / 0605748	Exonération refusée	Dossier non retourné
SCI CONSTRUCTION BOM 2 par Mme Brigitte METZ	14 rue de Rosheim	67870	GRIESHEIM PRES MOLSHEIM	CREDIT MUTUEL	14 rue de Rosheim	67870	GRIESHEIM PRES MOLSHEIM	172	0688810 / 0688809	Exonération refusée	Dossier non retourné
SCI ELLIPSE	1 Quai Finkmatt	67000	STRASBOURG	Société TREFLE VERT	1 Rue Griesmatt	67520	MARLENHEIM	282	0564650 E	Exonération refusée	Dossier non retourné
SCI ELLIPSE	1 Quai Finkmatt	67000	STRASBOURG	GOLDEN LIMOUSINE France	1 rue Griesmatt	67520	MARLENHEIM	282	0696661 W	Exonération refusée	Dossier non retourné
FEIDT Pierre	16 rue des Vergers	67120	MOLSHEIM	local vacant	17 rue des Vergers	67120	MOLSHEIM	300	0465022 L	Exonération refusée	Dossier non retourné
FONCIERE HEINRICH	7 Rue de la Fonderie	67120	MOLSHEIM	HEINRICH CANALISATION	11 route Ecospace	67120	MOLSHEIM	300	0443211 L / 443210 R	Exonération refusée	Dossier non retourné
KAETZEL Aline	8 rue de Strasbourg	67120	MOLSHEIM	Local vacant	8 rue de Strasbourg	67120	MOLSHEIM	300	0442943 V	Exonération refusée	Dossier non retourné
NIRRENGARTEN Odile	3 rue de la monnaie	67120	MOLSHEIM	Local vacant	3 rue de la monnaie	67120	MOLSHEIM	300	81758	Exonération refusée	Dossier non retourné
NUSS Claude	8B Allée Carl	67120	MOLSHEIM	BNP PARIBAS	2 av de la gare	67120	MOLSHEIM	300	0455328 V	Exonération refusée	Dossier non retourné
SA BATIGERE NORD EST	12 RUE DES CARMES	54000	NANCY	local vacant	13A RUE DE STRASBOURG	67120	MOLSHEIM	300	83114	Exonération refusée	Dossier non retourné

Nom du propriétaire des locaux à exonérer	Adresse du propriétaire	Code postal	Commune du propriétaire	Exploitant	Adresse du lieu d'imposition	Code postal	Commune du lieu d'imposition	code commune	N° invariant	Décision finale pour l'année 2027	Motif du refus
SCHREIBER Denise	4 rue du Maréchal FOCH	67120	MOLSHEIM	local vacant	17 rue de la Boucherie	67120	MOLSHEIM	300	0458047 E	Exonération refusée	Dossier non retourné
SCI C A B FONCIER par BAUMANN	36 av de la gare	67120	MOLSHEIM	local vacant	24 rue de Dachstein	67120	MOLSHEIM	300	463080	Exonération refusée	Dossier non retourné
SCI CYCLAMEN	60E rue de la chapelle	67210	MEISTRATZHEIM	KAP PRODUCTION	7 rue Gaston Ramazzotti	67120	MOLSHEIM	300	613561	Exonération refusée	Dossier non retourné
SCI JUNGEMEHEL	55 Grand Rue	67120	DORLSHEIM	JOST SAS	38 Route Ecospace	67120	MOLSHEIM	300	0548504 M	Exonération refusée	Dossier non retourné
ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ALSACE (EPIC)	3 rue Gustave Adolphe Hirn	67000	STRASBOURG	TEEX	12 rue Antoine Wagner	67190	MUTZIG	313	448259	Exonération refusée	Dossier non retourné
HUGEL Madeleine	201 Che de Rouhu	67220	FOUCHY	local vacant	5 rue du Mal Foch	67190	MUTZIG	313	87181	Exonération refusée	Dossier non retourné
SCHELLER Marie Madeleine	10 rue Sefel	67190	HEILIGENBERG	local vacant	40 rue du Mal Foch	67190	MUTZIG	313	86835	Exonération refusée	Dossier non retourné
SCI CUISCINEL par M. UTTER Christophe	16 rue des champs	67120	DORLSHEIM	local vacant	4 rue Antoine WAGNER	67190	MUTZIG	313	0457595 S	Exonération refusée	Dossier non retourné
SCI Les Peupliers par Monique et Roland SPANIER	9 rue de la trinité	67190	MUTZIG	local vacant	7 rue de la trinité	67190	MUTZIG	313	130472060	Exonération refusée	Dossier non retourné
SOCIETE IMMOBILIERE DE L'OURS par M. LANGE	45 boulevard Vincent Auriol	75013	PARIS	HOTEL RESTAURANT L'OURS	1 Cour de la Dime	67190	MUTZIG	313	0440493 V / 0440498 Y	Exonération refusée	Dossier non retourné
SOCIETE IMMOBILIERE DE L'OURS par M. LANGE	45 boulevard Vincent Auriol	75013	PARIS	HOTEL RESTAURANT L'OURS	24 rue du maréchal Foch	67190	MUTZIG	313	0463619 / 0407811	Exonération refusée	Dossier non retourné
STOLL Jean-Claude	2 rue des Faisans	67560	ROSENWILLER	local vacant	9A route du Mont Sainte Odile	67530	OTTROTT	368	466951	Exonération refusée	Dossier non retourné

Nom du propriétaire des locaux à exonérer	Adresse du propriétaire	Code postal	Commune du propriétaire	Exploitant	Adresse du lieu d'imposition	Code postal	Commune du lieu d'imposition	code commune	N° invariant	Décision finale pour l'année 2027	Motif du refus
SCI LES SAPINS - M NOEPEL Stéphane	13 Rue Tannmuhle	67310	ROMANSWILLER	local vacant	13 Rue Tannmuhle	67310	ROMANSWILLER	408	609261	Exonération refusée	Dossier non retourné
JARDIN ISSLER ROSHEIM PAR ISSLER FRANCIS	4 rue de Rochechouart	67610	LA WANTZENAU	JARDIN ISSLER	5 rue du Maire Georges Baruch - Parc d'activité du Rosenmeer	67560	ROSHEIM	411	4110454847	Exonération refusée	Dossier non retourné
MEGLEN Rodolphe	23 Rue des Faisans	67560	ROSHEIM	SASU Obernai Bâti service	1 Rue du Neuland	67560	ROSHEIM	411	4110451664	Exonération refusée	Dossier non retourné
SA BPCE LEASE IMMO	4 place de la coupole	94220	CHARENTON LE PONT CEDEX	NORMA	33A Avenue de la gare	67561	ROSHEIM	411	0470617 V	Exonération refusée	Dossier non retourné
SCI ROSENLOG	11A rue de Roppenheim	67000	STRASBOURG	TRANSMOB	4 Rue du Maire Baruch	67560	ROSHEIM	411	4110462356	Exonération refusée	Dossier non retourné
SCI FATHE-AUMAKUA	25 rte d'Obernai	67130	RUSS	FIX FABRICE CLIMATISATION	9002 rue de la Rochotte	67130	RUSS	420	451032	Exonération refusée	Dossier non retourné
BOULANGER Michel	LE BERGOPRE	67130	SCHIRMECK	local vacant	9020 Le Bergopré	67130	SCHIRMECK	448	0264748 S	Exonération refusée	Dossier non retourné
KUNTZ SUZANNE	11A Rte Mal de Lattre de Tassigny	67130	BAREMBACH	Crédit Agricole	112 Grand'Rue	67130	SCHIRMECK	448	157552	Exonération refusée	Dossier non retourné
ZORES hervé	118 rue des Huns	67520	WANGEN	local vacant	118 rue des Huns	67520	WANGEN	517	221650	Exonération refusée	Dossier non retourné
JARDINS ISSLER	Rue du Commerce	67550	VENDENHEIM	Local vacant	4 Rue Industrielle	67310	WASSELONNE	520	520 0461232 / 520 0360810	Exonération refusée	Dossier non retourné
SCI BACKSTAGE par M. SCHWEITZER Raymond	4 Rue des Pins	67310	WASSELONNE	STACCO	4 Rue des Pins	67310	WASSELONNE	520	0440720 X	Exonération refusée	Dossier non retourné
SCI LENASA par PETER Nathalie	37 Rue du Général de Gaulle	67310	WASSELONNE	PERENE EURL	54 rue de Hohengoelt	67310	WASSELONNE	520	632760	Exonération refusée	Dossier non retourné

Nom du propriétaire des locaux à exonérer	Adresse du propriétaire	Code postal	Commune du propriétaire	Exploitant	Adresse du lieu d'imposition	Code postal	Commune du lieu d'imposition	code commune	N° invariant	Décision finale pour l'année 2027	Motif du refus
SCI PONDICHERRY par M. WEISS Charles	12 rue de Brechlingen	67310	WASSELONNE	BRICO PRO	52 rue de Hohengoeft	67310	WASSELONNE	520	0632643 J / 733695	Exonération refusée	Dossier non retourné
SUPERMARCHES MATCH	250 Rue du Général de Gaulle BP 201	59561	LA MADELEINE CEDEX	Supermarchés MATCH	1 Rue Industrielle	67310	WASSELONNE	520	0383199 N	Exonération refusée	Dossier non retourné
TOUMAT LOCATION	1 Rue des Pins	67310	WASSELONNE	Société TOUMAT LOCATION	1 Rue des Pins	67310	WASSELONNE	520	5200450216 / 1203276	Exonération refusée	Dossier non retourné
KIRMANN Daniel	4 Terrasse de la Ville	4564	DIFFERDANGE Luxembourg	SAPRONIT SA	Z.I. de la Mazière	67130	WISCHES	543	0462112 / 0462113 / 0470143	Exonération refusée	Dossier non retourné
MOSER Philippe	88 grand rue	67130	WISCHES	local vacant	88 grand rue	67130	WISCHES	543	466226	Exonération refusée	Dossier non retourné

2° PRECISE

que la liste définitive des locaux, bénéficiaires d'une exonération de TEOM pour l'année 2027, résultant de toutes les instructions transitoires effectuées par le BUREAU et tenant compte des éventuels recours formulés par les intéressés, sera arrêtée par le BUREAU lors de la session du mois d'octobre 2026.

vote à main levée :

pour	:	7
contre	:	0
abstention	:	0

Pour extrait conforme
Fait à Molsheim, le 17 septembre 2026

La secrétaire de séance,

original signé

Laetitia BECK

Le Président,

original signé

Jean-Philippe HARTMANN

Certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission à Monsieur le Préfet le 17 septembre 2026 et de sa publication le même jour sous format électronique à l'adresse suivante : www.select-om.com
La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.